



Place de la liberté  
83210 LA FARLEDE

## **ARRETE N°115 PM/2023**

### **PROLONGATION**

**Autorisation de travaux/Autorisation de stationner  
(Ensemble de la Commune)**

**Nous, Yves PALMIERI, Maire de la ville de LA FARLEDE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L 2213-6,

**Vu** le Code de la route, notamment les articles R110-1, R411-1 à R 411-8,

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** l'arrêté **042 PM 2023** en date du **15/02/2023**

**Vu** la demande en date du 13/04/2023 de **Monsieur Fabien RENAUDIER**, de la société **CIRCET France**, en vue de prolonger les travaux d'audit de certaines chambres ORANGE sur la commune de la Farlède, en vue d'une future pose de câbles.

**Considérant** qu'il est nécessaire de prolonger les travaux d'audit de certaines chambre ORANGE sur la commune de la Farlède.

**Considérant** que pour permettre le bon déroulement des travaux, il est nécessaire de prolonger le stationnement à proximité des chambres sur trottoir.

## **A R R E T E**

**Article 1** – L'entreprise CIRCET France est autorisée à prolonger les travaux d'audit de certaines chambres ORANGE et à stationner à proximité des chambres sur trottoir, sur la commune de la Farlède.

**Article 2** - Cette prolongation d'autorisation de travaux et de stationnement prend effet à compter du **lundi 17 avril 2023** pour une durée **d'un mois**.

**Article 3** – Les sites opérés par ces travaux doivent être remis en leur état initial.

**Article 4** - La signalisation temporaire, mise en place par le pétitionnaire, sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8).

**Article 5** - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 7** - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE,  
- Monsieur le Chef de service de la Police municipale de LA FARLEDE,  
sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à :  
- Monsieur le D.G.S.  
- Monsieur l'Adjoint Délégué à la Sécurité  
- Monsieur le Directeur des Services Techniques  
- **Entreprise CIRCET France – Monsieur Fabien RENAUDIER**

Fait à La Farlède, le 19.04.2023

P/ Le Maire  
Le Maire, L'adjoint délégué  
Pierre HENRY  
Yves PALMIERI



Le Maire certifie que le présent acte réglementaire :

- a été publié et mis à la disposition du public le 19.04.23 pour consultation dès cette date à l'hôtel de ville et sur le site internet de la commune [www.lafarlede.fr](http://www.lafarlede.fr)
- est exécutoire de plein droit à partir du 19.04.23
- peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire,

P.O

